

**Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports**

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2017 - 1530

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur et Madame FROGER en date du 26 septembre 2017,

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des Arts de la Table par Monsieur et Madame FROGER, 3 rue Pouzargues, 82210 Saint-Nicolas-de-la-Grave, constitué d'une théière SYP de marque Wedgwood, début XXe, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée aux donateurs.

Fait à MONTAUBAN, le 2 octobre 2017

Le Président,